



Annecy, le 15 janvier 2024

Communiqué de presse

Prolongation du Plan de protection de l'atmosphère en 2024 Un travail partenarial d'évaluation particulièrement constructif, bilan 2023 positif

La 8^e Conférence locale de l'air (CL'Air) du Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA) s'est tenue le 15 janvier 2024 à Bonneville, et a réuni les représentants de la société civile, notamment les associations, les syndicats professionnels et les partenaires institutionnels en présence d'Yves le Breton, préfet de la Haute-Savoie, président de la CL'Air, accompagné d'Éric Fournier, vice-président de la CL'Air représentant la Région, président de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc. De premiers éléments de l'évaluation quantitative et qualitative du PPA qui a débuté fin novembre ont été donnés. Cette évaluation sera terminée au cours du deuxième trimestre et fera l'objet d'une communication à la CL'Air de mi-année. Par ailleurs, la campagne de mesures de particules ultrafines avant, durant et après la fermeture du tunnel du Mont-Blanc s'est bien déroulée et les échantillons ont été transmis pour analyse, notamment sur le potentiel oxydant*. Enfin le bilan global de l'année 2023 présenté est positif sur les trois polluants mesurés. Aux côtés de l'État, les EPCI ont présenté plusieurs actions qu'ils mènent à leur initiative pour améliorer la qualité de l'air, venant également enrichir la réflexion sur la poursuite du PPA.

Des premiers éléments d'évaluation du PPA

« Au-delà de l'évaluation chiffrée de l'amélioration de la qualité de l'air dont nous avons aujourd'hui de premiers éléments, je me félicite du dialogue constructif qui est mené avec toutes les parties prenantes lors des commissions thématiques transformées en ateliers d'intelligence collective pour évaluer le PPA et réfléchir à ses évolutions », déclare Yves le Breton, préfet de la Haute-Savoie. Déjà 4 ateliers se sont tenus réunissant plus d'une vingtaine de personnes, élus, techniciens, associatifs et socio-professionnels sur les thématiques du Résidentiel et Tertiaire, Ressources et déchets, Activités économique ainsi que Transports et Mobilité. Leur objectif était de déterminer les forces et faiblesses des actions et de prioriser les futures mesures à prendre et à faire évoluer. Les synthèses de ces ateliers ainsi que des entretiens qui seront menés au cours du premier trimestre vont nourrir la réflexion pour la poursuite du plan d'actions.

Sur le plan quantitatif, les premiers éléments d'analyse d'ATMO corroborent la part prépondérante du Fonds Air Bois, et déjà de l'interdiction des foyers ouverts, dans la baisse des émissions de particules fines. Rappelons qu'entre 2012 et 2024, on a pu constater une baisse de 30% des concentrations de particules fines PM10 et de 48% des concentrations d'oxydes d'azote. Cette baisse a été de 19% sur les particules fines PM2,5 entre 2016 et 2024. Le Fonds Air Bois, mesure phare du PPA qui a fêté ses 10 ans, a permis un gain de 132 t d'émission de particules fines dont 129 t de PM2,5 et un gain attendu d'environ 165 t de PM2,5 au terme du dispositif.

PUF et Potentiel Oxydant seront mesurés en permanence à Passy

ATMO a réalisé une mesure complémentaire des particules ultrafines (PUF) grâce à un analyseur au niveau des Bossoms à l'automne. Cela entre dans le cadre de mesures effectuées sur les autres polluants aux Bossoms avant, pendant et après la fermeture du tunnel du Mont-Blanc permettant ainsi des comparaisons entre les différentes périodes. Les

Piloté par

Financé par

Co-animé par

échantillons prélevés sont en cours d'étude, grâce au financement de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, par l'Institut des Géosciences de l'Environnement de Grenoble (IGE) avec notamment des mesures de Potentiel Oxydant -une première dans la vallée - qui analyse les effets *in vitro* des particules sur les tissus pulmonaires.

Par ailleurs, ATMO a confirmé la mise en place permanente en 2024 d'un analyseur de PUF sur la commune de Passy et de deux analyseurs de potentiel oxydant, l'un à Passy et l'autre à un emplacement qui reste à déterminer. La mise en œuvre de ces mesures financée par l'État répond au débat de plus en plus prégnant sur l'impact des particules fines sur la santé et permet d'anticiper les évolutions attendues au niveau européen sur le suivi de la qualité de l'air.

Un bilan 2023 positif sur les PM10 et 2,5, de nombreuses actions menées par les EPCI et l'État, résultats de l'étude décolletage

Le bilan 2023 est marqué par de bons résultats sur les concentrations de PM10 avec une baisse continue et seulement 7 dépassements de la valeur limite journalière de 50 µg/m³ durant 2023 (contre 35 autorisés) ainsi que les moyennes annuelles pour les NOx. Dans une moindre mesure, mais de façon notable, les concentrations en PM2,5 sont reparties à la baisse après une année 2022 en demi-teinte. Le respect de la réglementation européenne se confirme cette année encore.

La réunion a permis de présenter différentes actions phares menées par les EPCI, notamment la mise en œuvre du programme Alti'air par la CCPMB sur des mesures de qualité de l'air en altitude et dont les résultats seront communiqués le 18 janvier ainsi que les mesures spécifiques menées par la 2CCAM autour de l'usine Hacer à Cluses. Tous ces résultats, mais également les différentes actions, vont venir nourrir la réflexion menée sur les actions futures du PPA. De même les résultats de l'étude des émissions du décolletage permettent déjà de mieux quantifier la part de cette industrie dans les émissions. Ils permettent également d'apprécier sa contribution aux baisses grâce notamment aux entreprises ayant mené des travaux de réduction des émissions, au-delà des contraintes réglementaires et accompagnées financièrement par les Fonds Air Entreprises.

En attendant la mise en place d'un itinéraire de contrôle sur l'A40 entre Vougy et Sallanches, un radar de chantier a déjà été déployé cet hiver pour contrôler le respect de la limitation de vitesse à 110 km/h. 10 386 véhicules ont été flashés (en 7 semaines) et 49 % des infractions ont été relevées durant les 2 semaines des vacances de noël. Le dispositif permanent va ainsi pleinement jouer son rôle pour un meilleur contrôle du respect des limitations de vitesse notamment en période hivernale.

Rendez-vous à la CL'Air de mi-année pour le rendu de l'évaluation du PPA et les propositions d'actions

Le PPA de la vallée de l'Arve

Le PPA est le plan d'actions piloté par l'État, et porté en partenariat avec les collectivités du territoire et les acteurs locaux pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire de la vallée de l'Arve. Tous sont mobilisés sur cet enjeu crucial avec un objectif : réduire la pollution pour la santé de tous. Le PPA de la vallée de l'Arve décline 30 actions sur 3 sources de pollution (le secteur résidentiel, les transports et l'industrie) ainsi que sur l'économie de la ressource et la diminution des déchets, la mobilisation citoyenne et l'information. Ces actions permanentes ou temporaires sont soit réglementaires et mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, soit volontaires, portées par l'État, les collectivités et les acteurs locaux.

Contacts presse

Bureau de la représentation et de la communication de l'État
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Ajuste
Fergus Mordacq
06.62.73.74.14
fergus.mordacq@ajuste-communication.fr

2/2

Piloté par

Financé par